

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 août 2013, à 19 h 03, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le siège du district 7 est vacant.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### **13-08-855 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 août 2013 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-38 / Travaux d'aménagement du parc de la Paix / Parc de planches à roulettes (ouverture le 15 août 2013)
3. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-39 / Aménagement de deux tronçons de piste cyclable / Montée Cadieux et rue Chicoine
4. Acquisition / Lots projetés 5 175 006 et 5 275 121 / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Prolongement de la rue Maurice-Richard
5. Retrait / Règlement d'emprunt n° 1658 / Réaménagement du viaduc Saint-Charles
6. Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1661 / Règlement décrétant une dépense de vingt-cinq millions huit cent neuf mille dollars (25 809 000 \$) et un emprunt de cinq millions six cent quatre-vingt mille dollars (5 680 000 \$) / Travaux de réaménagement de l'intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40
7. Période de questions
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **13-08-856 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-38 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA PAIX / PARC DE PLANCHES À ROULETTES**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publique pour les travaux du parc de planches à roulettes au parc de la Paix, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes jeudi le 15 août 2013, après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les trois (3) soumissions reçues rencontraient les conditions et exigences contenues dans le document

d'appel d'offres n° 401-110-13-38, ainsi que les deux (2) addendas émis par la firme de consultants « exp »;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et le rapport sur la recommandation de l'adjudicataire du projet réalisés par la firme de consultants « exp », en date du 16 août 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit en l'occurrence « Construction Valrive Inc. », 536, rue Gaétan, Salaberry-de-Valleyfield, Qc, J6S 0A7, pour le projet 401-110-13-38 – Parc de planches à roulettes au parc de la Paix, pour un montant de neuf cent quarante-huit mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et quarante cinq cents (948 779,45 \$), toutes taxes en vigueur incluses, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-38, incluant les 2 addendas émis par la firme de consultants « exp », en date de juillet et août 2013.

QUE ces travaux soient financés par le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-08-857

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-39 / AMÉNAGEMENT DE DEUX TRONÇONS DE PISTE CYCLABLE / MONTÉE CADIEUX ET RUE CHICOINE**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions par invitation pour l'aménagement de deux tronçons de piste cyclable – Montée Cadieux et rue Chicoine, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 août 2013 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification les soumissions rencontraient les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-13-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, Rang St-Antoine, Vaudreuil-Dorion, J7V 8P2, pour l'aménagement et l'entretien de deux tronçons de piste cyclable – Montée Cadieux et rue Chicoine aux montants unitaires suivants :

- Construction d'un tronçon de piste cyclable longeant la montée Cadieux au prix unitaire de quatre-vingt dollars et soixante-dix-sept cents le mètre carré (80,77 \$/m<sup>2</sup>), incluant les taxes applicables;
- Construction d'un tronçon de piste cyclable en bordure de la rue Chicoine au prix unitaire de quarante dollars et cinquante-neuf cents le mètre carré (40,59 \$/m<sup>2</sup>), incluant les taxes applicables;
- Fourniture et pose de gazon en plaque au prix unitaire de seize dollars et trente-huit cents le mètre carré (16,38 \$/m<sup>2</sup>), incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-39 ;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-08-858

**ACQUISITION / LOTS PROJETÉS 5 175 006 ET 5 275 121 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / PROLONGEMENT DE LA RUE MAURICE-RICHARD**

CONSIDÉRANT que l'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes nécessite l'acquisition du lot projeté 5 175 006 d'une superficie de 1 013,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le prolongement de la rue Maurice-Richard nécessite l'acquisition du lot projeté 5 275 121 d'une superficie de 1 825,0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les lettres d'opinion de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, concernant la valeur desdits immeubles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure au prix de vente les frais encourus par le propriétaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'acquisition des lots projetés 5 175 006 et 5 275 121 pour un montant total de 513 155,36 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé affecté – Immeubles municipaux.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-08-859 RETRAIT / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1658 / RÉAMÉNAGEMENT DU VIADUC SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT l'adoption, lors de la séance du 5 août 2013, du règlement d'emprunt 1658 intitulé Règlement décrétant une dépense de vingt-cinq millions huit cent neuf mille dollars (25 809 000 \$) et un emprunt de cinq millions six cent quatre-vingt mille dollars (5 680 000 \$) pour la préparation des plans et devis, les travaux de réaménagement de l'intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, le réaménagement de l'avenue Saint-Charles entre la rue Dutrisac et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, le réaménagement d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection Saint-Charles, le réaménagement d'une partie de la rue Boisvert, ainsi que la bretelle de l'autoroute, la construction de deux (2) viaducs au-dessus de l'autoroute 40 (phase 2 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT les erreurs affectant ce règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'a pas été soumis pour approbation aux personnes habiles à voter;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le règlement 1658 soit retiré et que mandat soit donné aux services concernés d'entreprendre la procédure d'adoption d'un autre règlement aux mêmes fins.

« ADOPTÉE »

**13-08-860 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1661 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT NEUF MILLE DOLLARS (25 809 000 \$) ET UN EMPRUNT DE CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (5 680 000 \$) / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION SUD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40**

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de vingt-cinq millions huit cent neuf mille dollars (25 809 000 \$) et un emprunt de cinq millions six cent quatre-vingt mille dollars (5 680 000 \$) pour la préparation des plans et devis, les travaux de réaménagement de l'intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, le réaménagement de l'avenue Saint-Charles entre la rue Dutrisac et

le boulevard de la Cité-des-Jeunes, le réaménagement d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection Saint-Charles, le réaménagement d'une partie de la rue Boisvert, ainsi que la bretelle de l'autoroute, la construction de deux (2) viaducs au-dessus de l'autoroute 40 (phase 2 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes.

**13-08-861 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**13-08-862 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 29 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier